

# LA LANGUE FRANÇAISE : UNE LONGUE HISTOIRE RICHE D'EMPRUNTS

par

Jean PRUVOST  
Université de Cergy-Pontoise

**Un constat s'impose : une langue peut évoluer au cours de l'histoire au point qu'on ne soit plus capable d'en lire la première trace écrite.**

•Voici par exemple une phrase extraite de notre tout premier texte écrit en langue française, les *Serments de Strasbourg* (842) :

...sisaluarai eo. cist meon fradre karlo, et in aiudha et in cadhuna cosa. sicum om per dreit son fradra saluar dift.

Et voici maintenant les différentes transformations de cette même phrase, telles que l'historien de la langue Ferdinand Brunot (1860-1938) les a reconstituées à travers l'évolution de la langue française :

**en français du XII<sup>e</sup> siècle :**

...si salverai jo cest mien fredre Charlon, et en aiude, et en chascune chose, si come on par dreit, en ço que il me altresi façet.

**en français du XV<sup>e</sup> siècle :**

...si sauverai je cest mien frere Charle, et par mon aide et en chascune chose, si, comme on doit par droit son frere sauver, en ce qu'il me face autresi.

**en français moderne :**

...je soutiendrai mon frère Charles de mon aide et en toute chose, comme on doit justement soutenir son frère, à condition qu'il en fasse autant.

•On constate d'emblée que sans la traduction en français moderne, il nous serait impossible de comprendre le texte rédigé en 842. Très peu de mots restent en effet identiques de 842 à aujourd'hui, la ponctuation est pour ainsi dire inexistante dans le premier texte, et sans en être informé, comment par exemple repérer le pronom personnel « je » dans sa forme initiale « eo » ?

•Pour bien comprendre l'évolution de la langue française, il faut donc en retracer les grandes étapes, en signalant notamment l'influence parfois très importante de telle ou telle autre langue en fonction de l'histoire de la France et de l'Europe.

Notre langue a en effet bénéficié d'apports divers qui l'ont nourrie et enrichie tout au long de l'histoire.

## **1. LE FRANÇAIS APPARTIENT À LA FAMILLE DES LANGUES INDO-EUROPÉENNES.**

• Sans doute issues du Nord-est de l'Europe, proche de l'Ukraine, des populations parlant la même langue ont émigré par vagues successives entre -6500 et -5500 dans toute l'Europe et en Inde, d'où le nom de cette famille de langues qualifiée par la suite d'indo-européenne. Ces peuples qui fondèrent la Gaule, Rome, etc., ont fait disparaître en s'installant en Europe les langues qui existaient déjà : seul le basque a résisté et se définit donc comme une langue pré-indo-européenne.

• Il a fallu attendre le XIX<sup>e</sup> siècle et la découverte d'une très ancienne langue de l'Inde, le sanskrit, qui présentait des ressemblances avec les langues européennes, pour prendre conscience que des langues apparemment aussi différentes que le sanskrit ou le latin, l'anglais, l'allemand, le breton, le russe, le persan ou le français, offraient de nombreuses ressemblances entre elles et remontaient à une même langue : l'indo-européen.

### **De fortes ressemblances**

<b>Français</b>	<b>Latin</b>	<b>Anglais</b>	<b>Allemand</b>	<b>Breton</b>	<b>Russe</b>	<b>Persan</b>
six	sex	six	sechs	c'hwec'h	shest	shisht
mère	mater	mother	Mutter	mamm	mat	modar
frère	frater	brother	Bruder	breur	brat	baradar
père	pater	father	Vater	tad	(atets)	pedar
sœur	soror	sister	Schwester	c'hoar	siestra	khalar

• En fait, on n'a aucune trace écrite de l'indo-européen puisque cette langue a existé bien avant que l'écriture n'ait été inventée. Ce sont les linguistes qui en comparant les langues ont approximativement reconstitué une partie des racines indo-européennes.

## **2. LA LANGUE FRANÇAISE EST EN GRANDE PARTIE ISSUE DU LATIN PARLÉ.**

### ***Les gaulois et le latin***

• De même que le latin, langue parlée au départ par un petit peuple installé en Italie au bord du Tibre, le gaulois, langue celtique comme le breton, fait partie de la famille des langues indo-européennes. Lorsque les Romains conquièrent une grande partie de l'Europe, et notamment la Gaule en -52, le latin parlé des soldats et des fonctionnaires romains s'est rapidement répandu. Dès le IV<sup>e</sup> siècle, la langue gauloise avait presque totalement disparu au profit d'un latin déformé par l'accent gaulois, et imprégné de mots germaniques correspondant aux diverses invasions germaniques. Très largement issue du latin parlé, la langue française

compte encore une centaine de mots gaulois et un peu moins de mille mots germaniques. On ne considère pas ces mots comme des emprunts, mais comme des mots héréditaires. Ils participent en effet de la genèse de la langue française.

***Le « substrat » gaulois de la langue française***

•La langue gauloise a été parlée par près de quinze millions de personnes, mais elle ne s'écrivait pas, ce qui a facilité sa disparition. Dans la mesure où le latin représentait la langue administrative et la langue dans laquelle commercer, dans la mesure aussi où les romains offraient aux enfants des chefs gaulois des études en latin, le gaulois a progressivement disparu. Ne sont le plus souvent restés dans la langue française en train de se constituer que les mots gaulois attachés au terroir et aux produits qui ne se vendaient pas. Ainsi le mot « miel » est-il issu du latin, alors que la « ruche », qui ne faisait pas l'objet d'un commerce, est restée désignée par le mot gaulois.

**Quelques mots issus du gaulois  
qui ont survécu dans la langue française**

alouette	caillou	galet	Raie
arpent	char	glaise	ruche
bâche	chemin	jarret	soc
borne	chêne	lande	suie
bouleau	druide	marne	tanche
bruyère	dune	mouton	tonneau

•Les mots gaulois qui ont survécu dans notre langue correspondent à ce que les linguistes appellent un « substrat ». Un substrat est une langue qui a été éliminée (ici, le gaulois) par une autre langue dans le cadre d'une conquête (en l'occurrence, le latin des romains), mais qui cependant laisse des traces dans la langue qui s'est imposée.

***Les invasions germaniques***

•Longtemps contenus de l'autre côté du Rhin, avec des premières infiltrations en territoire gallo-romain dès le III<sup>e</sup> siècle, les peuples dits barbares franchissent au V<sup>e</sup> s. le Rhin, d'abord les Burgondes et les Vandales, puis les Francs qui donneront leur nom au pays avec Clovis devenu roi des Francs en 481. Se répandent alors des mots nouveaux issus des langues germaniques parlées par ces nouveaux conquérants. Le latin oral, coloré de quelques mots gaulois, se transforme donc progressivement, en fonction de l'influence germanique, en une langue parlée que l'on appellera le roman. Quant à la langue écrite, elle reste le latin classique, se dissociant nettement de la langue parlée.

•À la différence des mots gaulois, les mots germaniques correspondent à un « superstrat ». Un superstrat est une langue que les conquérants, les germaniques ici, n'ont pas su imposer, ayant adopté la langue du pays conquis au détriment de

la leur, mais en y laissant cependant quelques mots dans des domaines variés. Les langues germaniques ont déposé dans la langue française environ 800 mots, en particulier dans les domaines de la guerre, des institutions et des sentiments.

**Quelques mots issus des langues germaniques  
qui se sont implantés dans la langue française**

<u>La guerre</u>	fief	<u>La nourriture</u>	esturgeon
balafre	gage	cruche	hanneton
broyer	rang	flan	hareng
butin	<u>Les sentiments</u>	gâteau	marsouin
effrayer	émoi	gaufre	mulot
éperon	épanouir	groseille	<u>Les constructions</u>
épieu	haïr	souper	beffroi
galoper	honte	<u>Le corps</u>	halle
garder	orgueil	babines	loge
guerre	regretter	crampe	salle
guetter	<u>Les vêtements</u>	guérir	<u>Les couleurs</u>
hache	broder	hanche	blafard
heaume	coiffe	heurter	blanc
maréchal	écharpe	rider	bleu
sénéchal	étouffe	saisir	brun
taper	gant	tomber	gris
<u>Institutions et fêtes</u>	haillon	<u>Les animaux</u>	sale
bannir	housse	brème	<u>Des adverbes</u>
baron	moufle	chouette	trop
danser	poche	épervier	guère

**3. L'ANCIEN FRANÇAIS (IX<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.) EST ENCORE PLUS PROCHE DU LATIN QUE DU FRANÇAIS MODERNE.**

•Le premier texte écrit en français dont nous ayons connaissance date de 842. Il s'agit des *Serments de Strasbourg* échangés à Strasbourg entre Louis le Germanique, de langue germanique, et Charles le Chauve, de langue française, tous deux se prêtant alliance militaire contre leur frère Lothaire. Pour être bien compris des soldats et donner une haute valeur symbolique à ces serments, le texte en a été écrit dans la langue de l'autre, le germanique pour l'un, le français pour l'autre, et non en latin comme c'en était la coutume.

•La France se divisait alors en deux zones linguistiques : on distinguait, dans le midi, les dialectes où *oui* se disait *oc*, appelés par la suite dialectes de *langues d'oc*, et dans le Nord, les dialectes où *oui* se disait *oil*, définissant ainsi les *langues d'oil*. Les dialectes d'oil furent prépondérants dans la mesure où Paris devint la capitale des rois : l'ancien français en est issu.

- De grands textes littéraires ont été écrits en ancien français du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, textes écrits en vers et souvent chantés, comme la *Chanson de Roland* qui relate des faits de chevalerie sous Charlemagne, ou encore comme les romans courtois avec par exemple Lancelot pour héros.

- Comme le latin, l'ancien français comportait des déclinaisons, c'est-à-dire que selon la fonction du mot dans la phrase, la terminaison était différente. Ceci permettait de disposer les mots dans un ordre plus libre qu'en français moderne, le sujet pouvait se situer en effet après le verbe, puisqu'on le reconnaissait à sa terminaison. Des six déclinaisons du latin, ne sont restées en ancien français que celles du sujet et du complément.

#### **4. DES EMPRUNTS À LA LANGUE NORMANDE ET À LA LANGUE ARABE ENRICHISSENT LA LANGUE FRANÇAISE.**

- À la suite des invasions des vikings en Normandie (X<sup>e</sup> s.) et de la constitution de l'Empire arabe, porteur d'une civilisation très avancée qui a exercé son influence du VIII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle, la langue française s'est enrichie en empruntant des mots qui lui manquaient.

##### ***Des emprunts à la langue des vikings***

- Les Normands (« Nortman »), les « hommes du nord », venus de Scandinavie sur des drakkars peu après 800, multiplient au IX<sup>e</sup> siècle les expéditions sur les côtes françaises. En 911, le roi de France, Charles le Simple, offre la Normandie à leur chef, Rollon, à condition que celui-ci se fasse chrétien et que son peuple n'attaque plus les Français. La Normandie deviendra de fait dès le X<sup>e</sup> siècle un fief très puissant avec le duc Guillaume qui s'emparera de l'Angleterre en 1066.

- Entre-temps, les descendants des vikings avaient adopté la langue française et c'est donc cette dernière langue qu'ils vont répandre en Angleterre en en faisant la conquête. C'est pour cette raison que l'on retrouve encore aujourd'hui beaucoup de mots français en anglais. Leur prononciation ou leur orthographe les rendent cependant parfois méconnaissables : qui reconnaîtrait spontanément dans « pudding », le mot « boudin » ou dans « flirter », le français « fleureter, conter fleurette » ?

- Les « Normands » ont apporté à la langue française quelques mots dont bon nombre relèvent du domaine qui faisait la force des vikings : la maîtrise de la navigation sur mer.

##### **Quelques mots que la langue française a emprunté à la langue des normands**

<u>Des mots de la langue commune</u> duvet	quenotte <u>Des termes de navigation</u>	étai étambot étrave	narval quille tillac
---	---	---------------------------	----------------------------

édredon	agrès	gréer	vague
geyser	cingler	guinder (hisser)	varech
guichet	crique	hauban	viking
hanter	drakkar	hune	

### ***Des emprunts à la langue arabe***

•Lorsque Mahomet meurt en 622, la conquête arabe commence et la civilisation y correspondant se répand, aboutissant au VIII<sup>e</sup> siècle à un immense Empire qui brille par son éclat culturel et son dynamisme commercial.

•D'une part, les Arabes reprennent l'héritage grec tombé en quenouille et, par l'intermédiaire du latin médiéval et de leurs nombreux savants et intellectuels, transmettent à la langue française des mots scientifiques, en particulier dans le domaine de la médecine, de l'alchimie, des mathématiques et de l'astronomie.

•D'autre part, transitant souvent par l'Italie, grâce au commerce vénitien et génois mis en place par l'Empire arabe, la langue française s'enrichit de mots arabes correspondant à ces activités commerciales qui constituent de véritables relais entre l'Occident et l'Orient. Enfin, en Espagne, les Maures, c'est-à-dire le peuple Berbère qui a conquis le pays, implantent une civilisation riche et originale qui jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle constituera une troisième voie d'emprunt pour la langue française.

•Après l'anglais et l'italien, avec environ 270 mots, la langue arabe constitue une de nos principales sources d'emprunt.

#### **Quelques mots que la langue française a emprunté à la langue arabe**

alambic	calibre	gazelle	nuque
alchimie	camphre	goudron	orange
algèbre	chiffre	hasard	raquette
amiral	coton	jupe	sirop
arsenal	douane	magasin	sucre
avarie	échec	matelas	zénith
azur	élixir	momie	zéro

## **5. LE FRANÇAIS DE LA RENAISSANCE (XVI<sup>e</sup> s.) EST UNE LANGUE EN PLEIN ÉPANOUISSEMENT.**

### ***Une langue qui se modernise***

•Le français a continué d'évoluer aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, les déclinaisons disparaissant peu à peu. Rappelons, qu'héritées du latin, les déclinaisons correspondent à un changement de forme du mot dans sa terminaison selon sa

fonction grammaticale, mais aussi suivant le genre et le nombre du mot. Ainsi, en ancien français, pour les noms masculins, le sujet était presque toujours marqué par un *s* à la fin du mot, l'absence de *s* signifiait au contraire qu'il s'agissait d'un pluriel : *li murs* se traduit donc par *le mur*, et *li mur* par *les murs*. Certains mots avaient deux formes très distinctes selon leur fonction : *garz* représentait le sujet, et *garçon* correspondait au même mot, mais en tant que complément d'objet. Il nous en est resté aujourd'hui deux mots de sens presque identique : *gars* et *garçon*.

- Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'ordre des mots (sujet, verbe, complément) est désormais déterminant : les déclinaisons deviennent progressivement inutiles. L'enseignement s'effectuait toujours en latin, mais les écrivains souhaitaient que le français prenne la dimension d'une grande langue littéraire. On s'inspira alors, comme les italiens l'avaient déjà fait, des œuvres et des idées des écrivains grecs et latins de l'Antiquité que l'on traduisit. Il s'agissait donc bien d'une « renaissance ».

### ***François I<sup>er</sup> et l'ordonnance de Villers-Cotterêts***

- Le 10 août 1539, François I<sup>er</sup> signe à Villers-Cotterêts une ordonnance qui doit s'appliquer à tout le royaume : dans son article 111, il est exigé que tous les documents officiels soient rédigés en langue française. Il s'agit d'une manifestation forte du pouvoir royal, désormais en mesure d'imposer une langue pour l'État. Parallèlement aux autres pays d'Europe, le sentiment d'une nation qui se constitue s'affirme par une langue qui devient langue d'État.

### ***• Les écrivains de la Pléiade***

- En 1549 les poètes de la Pléiade, dont Ronsard et Du Bellay sont les représentants les plus connus, font paraître *Défense et illustration de la langue française* sous la plume de Du Bellay : il s'agit de « défendre » la langue française en tant que grande langue littéraire à l'égale du latin ou de l'italien, et d'expliquer comment l'« illustrer » par de grands textes en langue française dans le domaine de la poésie notamment.

- Les poètes de la Pléiade conseillent alors d'inventer des mots nouveaux pour enrichir la langue française. Plusieurs formules sont présentées.

- On peut tout d'abord emprunter au latin pour suppléer aux lacunes du français, avec des mots comme « exceller », « inversion » tirés du latin en francisant seulement la fin du mot.

- Il faut aussi, déclarent-ils, ne pas hésiter à emprunter des termes provinciaux, ou encore des termes issus des métiers, ou encore de vieux mots abolis que l'on peut rajeunir.

- Ils conseillent également de construire des mots composés en associant des adjectifs et des substantifs comme *aigre-doux* qui nous est resté, en accolant des verbes et leur complément, l'été *donne-vin*, le mouton *porte-laine*, par exemple, qui n'ont pas eu de succès.

- Ajouter des suffixes et surtout des diminutifs est aussi bienvenu : *mignonelette*, *doucelette*, etc.

- Enfin, construire des mots en faisant d'un infinitif un nom est encouragé : *l'aller*, le *chanter*, le *mourir*, le *vivre*, le *savoir*.

L'attitude des écrivains de la Pléiade vis-à-vis de la langue française témoigne du sentiment général de tous ceux qui écrivent alors : il faut enrichir la langue française.

## **6. DE NOMBREUX EMPRUNTS AU LATIN CLASSIQUE ET À L'ITALIEN NOURRISSENT ALORS LA LANGUE FRANÇAISE.**

•Au XVI<sup>e</sup> comme au XV<sup>e</sup> siècle, la langue française est marquée par l'adaptation de beaucoup de mots latins et s'y ajoute l'emprunt d'environ 2000 mots à l'italien.

### ***La naissance de doublets***

•Dans la mesure où la langue française est issue en grande partie du latin parlé qui s'est peu à peu déformé, les mots latins ont depuis la conquête romaine de la Gaule petit à petit changé de prononciation. Ainsi le latin *diurnum* a donné le mot français *jour*, le *d* se prononçant d'abord *dj* puis *j*. De même que *causum* a donné *chose*, le *c* prononcé *k* en latin devenant dans un premier temps *kch* puis dans un deuxième temps *ch*.

•C'est dans le cadre de cette évolution phonétique que par exemple le mot latin *hospitalem* (de *hospitis*, celui qui reçoit des autres) a abouti au mot français *hôtel*, le verbe *auscultare* à *écouter*, et l'adjectif *fragilem* (de *fragilis*, cassant) à *frêle* (qui manque de force).

•Il faut se souvenir qu'au Moyen Âge, presque tous les écrits savants étaient en latin, mais qu'à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, et surtout au XVI<sup>e</sup> siècle, les savants et les écrivains ont traduit de nombreux textes anciens latins ou grecs en français. Ils ont alors directement créé des mots français à partir des mots de ces langues anciennes : le nom latin *hospitalem* a par exemple été repris et a donné directement le mot français *hospital* (*hôpital*), le verbe latin *auscultare* a donné le verbe *ausculter*, et *fragilem* l'adjectif *fragile*.

•En reprenant presque tel quel un mot latin (*auscultare* transformé en *ausculter*) pour l'introduire dans la langue française, alors qu'existe déjà un mot français issu de ce même mot latin mais très déformé (*écouter* qui a pour racine lointaine



*auscultare*), les écrivains et les savants créent ce que l'on a appelé des doublets : *ausculter* et *écouter* sont des doublets.

**Quelques doublets  
dans la langue française**

Mot latin	Mot qui en est issu avec l'usure du temps	Mot reconstruit à partir de la racine
acrem	aigre	âcre
augustum	août	auguste
auscultare	écouter	ausculter
blasphemum	blâme	blasphème
canalem	chenal	canal
captivum	chétif	captif
causum	chose	cause
claviculam	cheville	clavicule
dotare	douer	doter
fragilem	frêle	fragile
gracilem	grêle	gracile
frigidum	froid	frigide
hospitale	hôtel	hôpital
implicare	employer	impliquer
masticare	mâcher	mastiquer
mobilem	meuble	mobile
nativus	naïf	natif
operare	œuvrer	opérer
pensare	peser	penser
potionem	poison	potion
rationem	raison	ration
recuperare	recouvrer	recupérer
sacramentum	serment	sacrement
singularem	sanglier	singulier
spatula	épaule	spatule
vigiliam	veille	vigile
vitrum	verre	vitre

***Les emprunts à l'italien***

•C'est tout d'abord une certaine fascination qui est exercée par la langue italienne sur les poètes français. Ces derniers souhaitaient en effet, à l'instar de l'écrivain italien Pétrarque, illustrer en littérature la langue française comme celui-ci l'a fait

pour la langue italienne. Ronsard traduira en l'occurrence les poèmes de Pétrarque et en fera un modèle poétique.

- Le fait que Catherine de Médicis soit Régente de la France de 1560 à 1580, avec pour acteur politique de premier plan le cardinal italien Mazarin, explique la présence d'un grand nombre d'italiens à la cour, au sein de l'église et dans les milieux financiers. Ce sont là des milieux privilégiés d'échanges linguistiques entre l'italien et le français. Il est en effet de bon ton alors de parler la langue italienne ou de lui emprunter des mots. C'est une réaction identique à celle que nous avons connue au XX<sup>e</sup> siècle vis-à-vis de l'anglais.

- Il était naturel qu'une saine réaction se fasse jour contre les excès de la mode linguistique italianisante à travers, par exemple, Henri Estienne. Ainsi, en 1578, dans *Deux dialogues du nouveau langage françois italianisé* adressés « aux lecteurs tutti quanti », Henri Estienne n'hésite pas à tourner en ridicule ceux qui s'expriment en « françois italianisé ».

- Ce sont cependant environ 2000 mots qui ont été empruntés à l'italien, notamment dans les vocabulaires de la guerre, de la mer, de la mode et de la musique. L'italien est l'une des langues de l'Europe à laquelle la langue française a le plus emprunté, mais comme il s'agissait de deux langues héritières du latin, l'assimilation phonétique des mots s'est faite très facilement au point qu'on ne repère plus ces mots comme des italianismes.

**Quelques mots empruntés  
à la langue italienne**

alerte	caporal	s'enamouracher	moustache
artisan	caprice	douche	pantalon
banque	caresse	escalier	pilote
brave	carrosse	estafette	sentinelle
burlesque	carnaval	façade	sonnet
cabinet	concert	frégate	spadassin
caleçon	courtisane	infanterie	virtuose

**8. AU XVII<sup>e</sup> ET AU XVIII<sup>e</sup> s., LA LANGUE FRANÇAISE SE STABILISE.**

- Le XVII<sup>e</sup> siècle correspond à la mise en place d'une monarchie absolue, marquée par le centralisme et le souci pour l'État d'imposer sa norme, y compris dans le domaine de la langue.

***Malherbe et la « pureté » de la langue***

- À la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, la langue française perd de son unité, et dès le début du XVII<sup>e</sup>, Malherbe, poète de la cour, cherche à discipliner la langue littéraire.

Contrairement à la conception d'une « langue nationale composite » propre à Ronsard, il désire une langue conforme à un usage qui serait compris à la fois des grands seigneurs et des « crocheteurs du Port-au-Foin ». Partisan d'un style simple, clair, il propose de se débarrasser des mots que la langue courante n'a pas retenus.

- Il défend la notion de « pureté » de la langue, en faisant par exemple la chasse aux latinismes, aux vocables provinciaux, aux mots techniques, aux expressions archaïques, aux termes qualifiés de « sales » ou « bas » (barbier, poitrine), à tous les mots qui peuvent être ambigus. Clarté et sobriété sont selon lui les deux critères à privilégier pour s'exprimer : les images exagérées, les métaphores inexactes sont à écarter.

- En recommandant la rigueur et l'ordre, en ne faisant appel ni à l'imagination ni à l'émotion, et en prescrivant le respect de l'usage courant, Malherbe a contribué à épurer la langue foisonnante du XVI<sup>e</sup> siècle. Victor Hugo lui reprochera d'avoir parqué les mots en castes : les mots « nobles » et les mots « plébés ».

### *La préciosité et la langue raffinée mais aussi parfois affectée*

- C'est à l'Hôtel de Rambouillet, que Catherine de Vivonne rassemble la majorité des écrivains de 1608 à 1645 : Malherbe, Racan, Vaugelas, Voiture, Corneille, La Rochefoucauld, Mme de Sévigné, Mme de La Fayette, etc. Les écrivains sont attirés là dès le départ par les plaisirs délicats de la conversation qui contrastaient avec la cour trop soldatesque d'Henri IV. D'autres salons seront créés, par exemple celui de la Marquise de Scudéry.

- La préciosité née dans ces salons va se traduire par une recherche de distinction dans les manières, dans les sentiments et dans le langage. Il s'agit avant tout de fuir la réalité commune. En fait, le mouvement est européen : l'euphuisme en Angleterre (du roman de J. Lily, Euphus), le marinisme (du nom d'un poète napolitain, Marin) ou le concettisme en Italie (du « concetti », le trait d'esprit), le gongorisme (du nom du poète cordouan Gongora) en Espagne, constituent autant de mouvements précieux qui ont influencé l'esprit « précieux » français. Ce n'est au reste qu'en 1654 que ce dernier adjectif est utilisé en ce sens alors même que le mouvement est déjà sur sa fin.

- L'art suprême de la conversation est soumis à un usage particulier du langage. Afin de ne pas ressembler au « vulgaire », on s'efforce de « châtier le style » en évitant les mots populaires, les termes de métier, les termes techniques, créant ainsi une distinction entre les mots « bas » et les mots « nobles » dont la langue française va souffrir jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle.

•On crée aussi de nouveaux mots, des néologismes, dont certains sont restés (*incontestable, anonyme, enthousiasme*) et l'on pratique à l'envi les périphrases et les métaphores qui permettent de ne pas parler de manière commune : ainsi « ne pas comprendre » devient « avoir l'intelligence épaisse », et « être triste », « avoir l'âme sombre ». Mais cet effort vers plus de finesse n'est pas sans excès et l'on comprend que les habitués des salons, d'abord appelés avec respect « les précieux » et « les précieuses », soient devenus ridicules avant même la parution de la pièce de Molière, « Les Précieuses ridicules » (1659). Il n'en reste pas moins que la préciosité a contribué à travers la pratique du portrait littéraire, de la maxime, du roman, et de la lettre, à renouveler la littérature, tout en marquant la langue française du sceau du bel usage résultant de la recherche raffinée d'une expression éloignée de la formule commune.

**Quelques néologismes de la préciosité  
restés dans la langue française**

<p><i>Des expressions :</i> avoir l'âme sombre, avoir l'intelligence épaisse, travestir sa pensée, châtier la langue, un billet doux, le mot me manque, laisser mourir la conversation, faire figure dans le monde, c'est du dernier cri,</p>	<p>être brouillé avec quelqu'un, avoir de l'esprit, perdre son sérieux, rire d'intelligence avec quelqu'un, briller dans la conversation. <i>Des mots :</i> féliciter, enthousiasmer, anonyme, incontestable.</p>
---	---

**Quelques périphrase amusantes  
tombées dans l'oubli**

<p>Les chers souffrants : les pieds. Les belles mouvantes : les mains. Les trônes de la pudeur : les joues. Les perles de la bouche : les dents. Les miroirs de l'âme : les yeux. Le conseiller des grâces : le miroir. La jeunesse des vieillards : la perruque. L'affronteur du temps : le chapeau. Les tétons : les coussinets d'amour.</p>	<p>Les commodités de la conversation : les fauteuils. L'universelle commodité : la table. Le supplément du soleil : le chandelier. Le soutien de la vie : le pain. Un bain intérieur : un verre. Le flambeau du silence : la lune. Le haut du jour : midi.</p>
--	--

***Vaugelas et le bon usage.***

•En 1635, Richelieu fonde l'Académie française et, en 1694, paraît la première édition du *Dictionnaire de l'Académie* qui devait fixer le sens des mots. C'est à Vaugelas (1585-1650) qu'est d'abord confiée la rédaction du dictionnaire. Ce

dernier, familier de l'Hôtel de Rambouillet, publie en 1647 les *Remarques sur la langue française* qui installent la doctrine du bon usage, fondée sur l'usage « de la plus saine partie de la Cour et des écrivains du temps », en particulier celui des femmes qui lui semble plus naturel et plus spontané.

•Raisonnement sur la langue n'est pas l'objectif des *Remarques*, il s'agit simplement de décider au nom du bon usage si tel mot, telle expression, tel tour est correct. Vaugelas, soucieux d'une langue exacte et pure, éloignée de l'ambiguïté et guidée par la raison, devient une référence particulièrement suivie de la langue classique.

### ***La langue classique par rapport à la langue d'aujourd'hui***

•Bien que la langue du XVII<sup>e</sup> siècle soit assez proche de celle du XX<sup>e</sup> siècle et qu'on prenne toujours un grand plaisir à lire les pièces de Molière, Racine, Corneille, on constate d'une part qu'un certain nombre de mots alors utilisés ont disparu ou ont pris la valeur d'archaïsmes, d'autre part que des mots simples ont depuis été préfixés, enfin que certains mots ont changé de sens ou étaient chargés d'un sens beaucoup plus fort.

•Ainsi, parmi les disparitions, certaines conjugaisons n'existent plus : Corneille fait par exemple dire à l'un de ses personnages, « je ne l'orrai pas », employant ici le futur du verbe *ouïr*, « entendre ». De la même manière, Charles Perrault fait répéter au loup du *Petit Chaperon rouge* : « Tire la chevillette et la bobinette *cherra* », futur du verbe « choir ». De la même manière, « il me la baille belle » pour « il me fait croire ce qui n'est pas », « j'ai ouï dire » pour « j'ai entendu dire », « moult difficultés » pour « beaucoup de difficultés » sont désormais employés en tant qu'archaïsmes.

•Des mots simples, « passer 120 ans », sont dès le XIX<sup>e</sup> siècle devenus des mots préfixés : « dépasser 120 ans ». « Se tenir de pleurer », « se tirer plus loin » n'avaient rien de familier, l'usage des siècles suivants a fait ajouter un préfixe, « se retenir » de pleurer, « se retirer » plus loin.

•Enfin quelques mots ont changé de sens : « tout à l'heure » avait le sens de « maintenant », « fortune » signifiait « sort favorable ou défavorable », l'« injure » désignait « l'injustice », « énerver » voulait dire « ôter l'énergie, affaiblir », et « fier » était synonyme de « farouche, cruel ». De manière générale, les mots avaient un sens beaucoup plus fort qu'aujourd'hui. L'affaiblissement de sens des mots est un mécanisme normal de la langue

#### **Quelques mots du XVII<sup>e</sup> siècle ayant un sens beaucoup plus fort**

inquiétude : agitation	ravissement : enlèvement
------------------------	--------------------------

déplaisir : profonde douleur ennui : chagrin violent, désespoir manie : folie, rage	étonner : frapper comme le tonnerre charme : sortilège enchanter : ensorceler
---	---

### À la recherche d'une logique dans la langue

- En 1660 était parue la *Grammaire générale et raisonnée* composée à Port-Royal (d'où sa fréquente appellation de « Grammaire de Port-Royal »). Les jansénistes Arnaud et Lancelot y justifiaient par la logique l'usage de la langue. La grammaire d'une langue y est présentée comme résultant de la raison universelle. C'est une conception qui sera reprise au XVIII<sup>e</sup> siècle.

- Au XVIII<sup>e</sup> s., la langue reste classique et confirme les choix faits au XVII<sup>e</sup> siècle. Voltaire et la plupart de ses contemporains affirment en effet que la perfection de la langue a été atteinte au cours du siècle de Louis XIV, un siècle que Voltaire a contribué à faire appeler le « grand siècle ».

- La grammaire est de plus en plus justifiée par la logique au moment même où les philosophes représentent une nouvelle autorité. Dumarsais et Beauzée, collaborateurs de l'*Encyclopédie*, ainsi que Condillac et Urbain Domergue prétendent expliquer la langue dans ses plus petits détails en fonction de la logique, en s'éloignant de l'autorité de l'usage. L'époque se prête même à un certain purisme, ainsi, en 1739, l'abbé d'Olivet de l'Académie française n'hésite pas à publier des *Remarques de grammaire sur Racine*.

- En 1784, Antoine Rivarol est primé par l'Académie de Berlin avec son *Discours sur l'universalité de la langue française* où il s'efforce de démontrer la supériorité d'une langue dont la syntaxe paraît « naturelle ». Il est convaincu avec ses contemporains que les écrivains de l'âge classique et du XVIII<sup>e</sup> siècle ont porté la langue française à un état de perfection. La notion de « génie de la langue française », très controversée au XX<sup>e</sup> siècle, prend ici ses sources principales.

### *Des mots empruntés à l'Angleterre et des mots inventés au XVIII<sup>e</sup> s.*

- La multiplication des voyages, le développement des sciences, l'élan vers le savoir véhiculé par l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, entraînent un afflux de mots tantôt empruntés à l'anglais, tantôt créés de toute pièce, pour satisfaire aux progrès des sciences. En témoignent par exemple Linné, qui construit une nomenclature botanique avec plusieurs milliers d'espèces, et Lavoisier, qui bâtit une nomenclature de la chimie à partir des bases grecques.

- L'Angleterre fait figure de pays avancé dans le domaine de la politique et de l'économie aux yeux des philosophes. Aussi, les emprunts les plus nombreux

seront-ils fait à la langue anglaise. Il arrive que certains mots soient si parfaitement intégrés à la langue française et à sa configuration phonétique et orthographique - citons par exemple la « redingote » qui correspond à la déformation du mot anglais « riding coat », un « manteau pour monter à cheval » - qu'il n'est plus possible de repérer l'origine du mot si on ne connaît pas l'histoire de ce mot.

**Quelques mots empruntés à la langue anglaise  
au XVIII<sup>e</sup> siècle**

bifteck	cabine	grog	meeting,
brick	club	humour	punch
budget	coke	importer	spleen

***À l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle, la Révolution française***

- En 1790, l'Abbé Grégoire lance une grande enquête sur les langues parlées dans les provinces dont l'objectif explicite est de trouver « les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française ». La Révolution souhaitait en effet réaliser l'unité nationale et le rapport que présente l'Abbé Grégoire, en mai 1794, conclut à la nécessité de l'usage unique du français. L'enquête avait fait ressortir que la langue française n'était vraiment en usage que le long des grands axes de communications et dans les grandes villes. La Convention avait déjà mis en œuvre une politique extrêmement dure de lutte contre les patois, qui ne fait pas l'unanimité aujourd'hui, pour tenter d'imposer l'usage du seul français dans tout le pays.

- La Révolution va renouveler le vocabulaire politique et administratif en changeant les institutions. Le *Supplément contenant les mots nouveaux en usage depuis la Révolution* du *Dictionnaire de l'Académie* publié en 1798, alors que l'Académie a été supprimée, nous en offre un beau témoignage. Ce Supplément de 369 entrées est en effet consacré aux mots ou sens nouveaux apportés par la Révolution française et plus de 60 % de ces derniers seront de fait inclus dans l'édition suivante du Dictionnaire de l'Académie.

- Certains de ces mots seront abandonnés, comme ceux, au reste très poétiques, correspondant au calendrier révolutionnaire, *vendémiaire* (septembre), *brumaire* (octobre), *frimaire* (novembre), *nivôse* (décembre), d'autres au contraire s'installeront définitivement dans la langue française et dépasseront même les frontières comme tous les mots correspondant au système métrique imposé en 1794.

**Quelques mots installés dans la langue française  
pendant la Révolution française**

are	département	hectare	litre,
carmagnole	école normale	kilogramme	préfet
cocarde	guillotine	kilomètre	sans-culotte

## 8. AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE, LA LANGUE FRANÇAISE S'ENRICHIT ET S'INSTALLE DANS TOUT LE PAYS PAR LE BIAIS DE L'ÉCOLE.

### *Les romantiques s'opposent aux contraintes de la langue classique.*

•Jusqu'en 1850 environ, le romantisme s'impose en tant qu'école littéraire. Sous le I<sup>er</sup> empire, la censure contraint les écrivains à cultiver un style imitant le style classique (néoclassique), mais les grands écrivains s'épanouissent en opposition au régime autoritaire de Napoléon I<sup>er</sup> et hors de ces contraintes. Ainsi Benjamin Constant, Mme de Staël et surtout Chateaubriand sont-ils à la naissance du romantisme. Le « vague des passions » est mis à la mode et, de 1820 à 1850, une nouvelle génération s'impose, celle des « enfants du siècle » selon la formule de Musset.

•Rassemblés pour la plupart autour de Victor Hugo, les romantiques défendent le droit à l'individualisme dans l'art, et donc la possibilité de ne pas imiter les anciens, ce qui libère en partie la langue.

•Leur intérêt pour les littératures étrangères, celles d'Angleterre (Walter Scott, Byron, Shakespeare), de l'Allemagne (Schiller, Goethe), leur fascination pour l'Italie et l'Orient où se situent quelques-uns de leurs romans et quelques-unes de leurs pièces de théâtre, de même qu'un goût développé pour le Moyen Âge comme en témoigne le roman de Victor Hugo, *Notre Dame de Paris*, enfin leur attirance pour tout ce qui est pittoresque, font que les romantiques s'opposent à la pureté du style classique. Ils recommandent au contraire une langue colorée, dotée d'un vocabulaire riche, sans distinction entre les termes nobles et les termes bas ou concrets. C'est ce qu'il faut entendre lorsque Victor Hugo affirme qu'il faut mettre « un bonnet rouge au vieux dictionnaire ».

•Les romantiques ouvrent tout grand le vocabulaire à de nouveaux horizons, en libérant la langue des cadres rigides imposés par le classicisme, puisant dans l'histoire, dans les autres civilisations, et dans tous les registres, de nouvelles formes lexicales.

### *Les réalistes et la presse dénotent les transformation du monde et de la société.*

•Le XIX<sup>e</sup> siècle est marqué par les grandes découvertes scientifiques, les révolutions industrielles transforment en effet considérablement la vie des français. Ce siècle de la machine à vapeur et du chemin de fer est aussi le siècle



où l'on découvre le moteur à explosion (1860), la dynamo (1870) et la lampe électrique (1879). En parallèle se développe le monde de l'industrie et des grandes banques avec de nouvelles classes sociales. D'un côté, s'épanouit la bourgeoisie, qu'il s'agisse de la petite bourgeoisie ou bien des puissants représentants du monde des affaires. De l'autre côté, de par la nécessité d'une main d'œuvre importante pour l'industrie et pour les villes en expansion, naît un prolétariat urbain dont la misère et les conditions de vie sont tragiques.

- Les écrivains réalistes et notamment Émile Zola rendent compte de ces réalités à travers leurs romans lus dans la France entière, véhiculant et propageant tout un vocabulaire qui dénote les transformations d'un monde en pleine évolution industrielle et économique, avec une société en profonde mutation.

- La presse en plein développement standardise peu à peu la langue française à l'échelle du pays tout en accompagnant l'évolution quotidienne du lexique au contact des nouvelles réalités, qu'il s'agisse des moyens de transport (*tunnel, rail, wagon, tender, tramway, steamer*, etc.) ou de la médecine (*analgésique, hydrothérapie, homéopathie*, etc.).

### ***L'enseignement diffuse la langue française dans tout le pays.***

- La Révolution n'avait pas réussi à installer un enseignement primaire dirigé par l'État, même si le mot « enseignement primaire » date de 1791. Lorsque Napoléon prend le pouvoir, il se désintéresse en fait de l'enseignement élémentaire, pour créer, dès 1807, ce qui a été dès lors appelé le « lycée ».

- En 1832, Louis Philippe parvient à créer un enseignement élémentaire d'État avec, prescrit par la loi, un enseignement de la lecture à partir des livres français et non à partir des livres latins, comme c'était presque toujours le cas jusqu'ici. En 1833, la loi préparée par Guizot impose à chaque commune d'entretenir au moins une école publique et encourage la création d'une École normale d'instituteurs par département. La connaissance de l'orthographe devient essentielle pour quiconque veut accéder aux emplois publics dans la mesure où elle représente une épreuve sélective des concours y correspondant.

- La langue française se diffuse et son enseignement devient très efficace lorsqu'en 1882 l'instruction, gratuite depuis 1881, devient obligatoire jusqu'à douze ans. La France est en passe alors d'acquérir une unité linguistique qui se confirmera au début du XX<sup>e</sup> siècle.

### ***À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle deux grands dictionnaires servent de référence***

- Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, la réflexion sur la langue s'est intensifiée. On s'est tout particulièrement intéressé à la comparaison des langues et à tout ce qui concerne leur histoire, ce qui a amené les linguistes à remettre en cause

l'universelle logique à laquelle croyaient les philosophes. On reconnaît enfin dans chaque langue des systèmes différents, même si sont soigneusement établies des filiations entre les langues de la famille des langues indo-européennes.

- Deux dictionnaires marquent profondément la fin du siècle en devenant des références. Le premier est celui d'Émile Littré, médecin érudit, qui achève en 1873 son *Dictionnaire de la langue française* (4 volumes auxquels s'ajoutera un Supplément), dictionnaire appuyé sur de nombreuses citations, avec une conception positiviste et donc historique de la langue. Les sens des mots y sont en principe classés en fonction des filiations historiques de sens, avec l'idée darwiniste, très répandue à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, que les langues vivent et meurent comme des organismes vivants. Dans cette perspective, Littré privilégie la description du français du XVII<sup>e</sup> siècle car il est persuadé que c'est au Grand siècle que la langue française a connu sa meilleure période. Le Dictionnaire de Littré ne sera pas remis à jour et, lorsque sa vente cessera, il continuera d'être recherché pendant toute la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, ce qui indirectement lui a conféré une certaine aura alors qu'il s'agissait d'un dictionnaire dont les citations avaient été choisies dans des ouvrages n'ayant pas été publiés après 1830.

- En 1876 paraît un autre dictionnaire, celui de Pierre Larousse, le *Grand Dictionnaire universel* (15 volumes auxquels s'ajouteront deux Suppléments). P. Larousse, fils d'un forgeron et d'une aubergiste, devient d'abord instituteur, puis part se cultiver en autodidacte à Paris. Après la publication d'un premier dictionnaire destiné aux écoles, le *Nouveau dictionnaire de la langue française* (1856), il conçoit le *Grand Dictionnaire universel* comme un ouvrage qui soit à la fois un dictionnaire de langue et un dictionnaire encyclopédique. Ce Dictionnaire de 24 000 pages, rédigées dans un style enthousiaste, que l'on pouvait acheter par fascicules, connaît un grand succès. Il fera l'objet d'une refonte dès le début du XX<sup>e</sup> siècle et la Maison Larousse continuera tout au long du XX<sup>e</sup> siècle de publier des dictionnaires décrivant la langue de l'époque tout en offrant des connaissances encyclopédiques à jour.

- À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le dictionnaire devient un outil d'autonomie pour tous les français, ce que confirmera l'immense succès du *Petit Larousse illustré* qui paraît pour la première fois en 1905.

## **9. AU XX<sup>e</sup> SIÈCLE, LA LANGUE FRANÇAISE SE RÉINVENTE DANS LA CONTINUITÉ.**

- On ne bénéficie pas de beaucoup de recul pour bien analyser le XX<sup>e</sup> siècle. Cependant, les deux Guerres mondiales, la scolarisation généralisée, l'évolution des moyens de communication et d'information, l'internationalisation et l'essor

exceptionnel des nouvelles technologies qui débouchent en fin de siècle sur Internet, ne sont pas sans avoir eu une influence considérable sur la langue.

- Une enquête de 1976 conduite par des linguistes (Désirat et Hordé) sur le *Petit Larousse illustré* a par exemple montré qu'environ une entrée sur sept a été supprimée, introduite ou remaniée de 1949 à 1960.

### ***La langue française confrontée à l'influence de la langue anglaise***

- Les progrès fulgurants de la technologie, de l'ère atomique à l'ère électronique, ont fait se développer les vocabulaires techniques associés à des produits souvent venus des Etats-Unis. L'emprunt à l'américain a commencé avec la Première Guerre mondiale qui a véhiculé la culture américaine et le sentiment d'une supériorité économique et technologique qui s'est confirmée avec la Seconde Guerre mondiale.

- Qu'il s'agisse par exemple des machines directement désignées par le mot anglais, un *tank*, un *bulldozer*, un *tanker*, un *scooter*, une *jeep*, un *custom*, ou des pratiques adoptées du spectacle et de l'information, le *prime time*, un *show*, une *star*, un *crooner*, le *show-biz*, le *hit-parade*, un *compact live*, le *zapping*, *interviewer*, un *casting*, les *spots*, un *flash*, un *top model*, un *talkie-walkie*, etc., l'emploi excessif et quelquefois affecté des mots anglais a fait réagir violemment des défenseurs de la langue française. Ainsi, en 1964, René Étiemble fait paraître *Parlez-vous français ?* qui dénonce une mode qu'il incite à combattre. Dans la même dynamique, en 1966, le Gouvernement crée le Haut comité pour la défense et l'expansion de la langue française, et en 1972 sont instaurées par Georges Pompidou des commissions de terminologie, chargées de forger des propositions pour enrichir en français les différents vocabulaires professionnels.

- En 1975, la loi Bas-Lauriol est votée à l'unanimité au Parlement : elle rend obligatoire le français dans les transactions, dénominations et modes d'emploi des produits, dans la rédaction des offres et contrats de travail, etc. Cependant la loi est peu suivie, et Catherine Tasca, secrétaire d'État à la francophonie est obligée de relancer le débat en 1992, lorsqu'un changement de Gouvernement laisse le soin à Jacques Toubon d'élargir le projet et de faire adopter en 1994 une loi protégeant la langue française.

- Cette loi, en élargissant la loi Bas-Lauriol et en se dotant de moyens de sanction, rend obligatoire l'emploi de la langue française dans la distribution des produits et services, dans les annonces publiques, les règlements et contrats, les publicités, etc.

- Il est cependant difficile d'endiguer les nombreux mots nouveaux empruntés à l'anglais avec les objets, les pratiques y correspondant, dans un monde où la

communication est internationale et souvent offerte en temps réel par le biais de la télévision, de la radio et d'Internet.

- Il semblerait néanmoins que la langue française n'absorbe que ce qu'elle peut intégrer, et que nombre d'emprunts, le plus souvent des noms, ont une durée de vie limitée. Un *teen-ager*, un *drink*, ne sont plus vraiment à la mode : un *adolescent* ou un *ado*, un *verre*, une *boisson*, sont aujourd'hui plus courants que leur équivalent anglais. Tout en restant vigilants et en préférant *baladeur* à *walkman*, *libre-service* à *self-service*, *nouvelles* à *news*, il n'y a sans doute pas lieu d'être trop inquiets. La langue française sait aussi se défendre naturellement.

- Il existe de faux emprunts tels que *pressing*, *footing*, *zapping*, *tennisman*, *caravaning*. Ce sont en effet des mots qui n'existent pas dans la langue anglaise : ils ont été inventés avec une tonalité anglo-saxonne en fonction de la mode.

- L'influence de la langue anglaise ne passe pas toujours par des emprunts. Des mots et des formules anglaises sont en effet consciemment ou inconsciemment « calqués », c'est-à-dire traduits en français. Ainsi, le « gratte-ciel » a été calqué sur le mot américain « sky-scraper », de même que « ce n'est pas ma tasse de thé », « organiser une table ronde », partir pour une « lune de miel », « donner le feu vert » correspondent à des expressions anglaises.

### ***La langue française se réinvente***

- Le développement des médias, notamment de la radio (depuis 1920 environ), du cinéma et de la télévision (inventée en 1935 et s'installant progressivement dans les foyers après 1950), ont mis en contact les multiples variantes orales du français. La publicité, la chanson, les émissions radiophoniques ou télévisées « en direct » dans des styles très variés ont parallèlement répandu une langue plus spontanée, moins cloisonnée en échappant davantage à des genres convenus.

- D'une part la presse libre et variée dans son style et ses sujets, et d'autre part une littérature à la fois riche et diversifiée, de Raymond Queneau à Frédéric Dard en passant par P. Valéry et Nathalie Sarraute, sans oublier les écrivains de la francophonie, du Québec au Sénégal, ont favorisé la créativité lexicale, libérant davantage la forme écrite au service du contenu, habituant le public à la néologie et à une expression libre et mêlée.

- Dans la seconde moitié du siècle, se sont développés des mécanismes jusque là peu utilisés, avec par exemple la siglaison et les mots-valises.

- Les sigles représentent des mots formés avec les lettres initiales d'un groupe de mots ayant une unité : la SNCF, la RATP, le RER. Ils ne pouvaient que se répandre dans une société riche en structures administratives, économiques, en organisations diverses, où la communication doit être rapide et donc éviter les

formulations trop longues. La siglaison peut toucher des expressions comme des noms propres : SVP (s'il vous plaît), NDLR (Note de la Rédaction) ; PPDA (Patrick Poivre d'Arvor), les USA (United States of America).

#### Quelques types de sigles

Sigles épelés avec leurs majuscules : la SNCF, la RATP, le TGV, un CAP.
Sigles épelés ou prononcés comme des mots : l'ONU (prononçable aussi <i>onu</i> ).
Sigles prononcés comme des mots et gardant la majuscule : l'OTAN.
Des sigles partiellement épelés et syllabés : CAPES, CD-ROM (ou cédérom)
Des sigles auxquels on ajoute des suffixes : le RMiste, cégétiste, capésien.
Des acronymes, c'est-à-dire des sigles prononcés comme des mots ordinaires, englobant ou non des débuts de mots, souvent conçus pour être faciles à retenir : l'Oulipo (Ouvroir de Littérature potentielle) ; la Forpronu (Force de Protection des Nations Unies).
Des sigles si bien lexicalisés qu'on a oublié qu'il s'agissait de sigles : le radar (radio detection and ranging), le laser (light amplification by stimulated emission).
Des formules mixtes : K7 pour cassette ; en PCV pour taxe à PerCeVoir.

- Un mot-valise est un mot qui résulte de l'association de deux ou plusieurs mots tronqués, concentrant ainsi de manière économique et en principe très perceptible plusieurs concepts. Tantôt le mot-valise est parfaitement repérable, qu'il soit d'origine littéraire (la *nostalgérie* de Montherlant) ou pratique (un *restotel*), tantôt on oublie qu'il s'agit d'un mot-valise (*information*, et *automatique* ont donné en les tronquant *informatique*) ou bien encore on le devine inconsciemment (la *bureautique*, la *domotique* : l'informatique pour le bureau, pour le domicile, *-tique* correspondant à la troncation d'*informatique*).

Si les mots-valises font déjà l'objet chez Rabelais de jeux de mots, avec par exemple les Sorbonagres (*Sorbonne*, et *onagre*, âne de grande taille), ils ont en littérature acquis un regain d'intérêt avec Lewis-Carroll et *Alice au pays des merveilles* où sont évoqués les « mots-portemanteaux ».

#### Quelques mots-valises

<u>Mots-valises d'origine littéraire :</u> le Sorbonagre (Rabelais) ; la nostalgérie (Montherlant) ; le Petit Fictionnaire illustré, spécouler (A. Finkelkraut) ; parlementeur (B. Vian) ; goncourtiser (Céline).	<u>Mots-valises dans la langue :</u> une foulditude, le photocopillage, le franglais, un distribanque, un restotel, un internaute.
---	--

### *De l'argot, langue secrète des « classes dangereuses » à l'argot popularisé*

•Qu'il s'agisse des mendiants et truands chevronnés de la « Cour des miracles » propre à chaque grande ville jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup> s., popularisée en 1831 par V. Hugo dans *Notre-Dame de Paris*, qu'il s'agisse de la bande des Coquillards ainsi appelés parce qu'ils portaient une coquille au cou pour se faire passer pour des pèlerins allant à Saint-Jacques-de-Compostelle, livrant en 1455 sous la torture une partie de leur jargon, qu'il s'agisse encore de Cartouche roué en place de Grèves en 1721 après avoir été interrogé sur son langage secret, inspirant au passage maints littérateurs, qu'il s'agisse enfin de l'argot des Chauffeurs d'Orgères divulgué lors d'un procès en 1800, ou des œuvres de Vidocq, ancien bagnard devenu policier qui publie ses *Mémoires* en 1828, l'argot représente jusqu'au tout début du XX<sup>e</sup> s. la langue secrète des milieux marginaux présentés comme des « classes dangereuses ».

•Dans le cadre d'une langue pour initiés, destinée à être incompréhensible pour les autres, il faut citer par exemple le *louchébem* encore pratiqué vers 1920 par les bouchers de La Villette. À la manière du *largonji*, attesté par Vidocq, ou du *javanais*, apparu au XIX<sup>e</sup> s. et dans lequel on ajoutait *av* entre chaque syllabe, il s'agit de masquer le mot en substituant ici un *l* à la place de la première lettre tout en reportant cette lettre à la fin du mot devant un suffixe variable : *èm, oc, muche, ès*, etc. Ainsi, dans *l'argomuche* des *louchébèmes* (bouchers), « C'est parti, on va boire un coup ! » devient « C'est lartipèm, on lavem loibème un loukès ! »

•L'argot exerce de fait une fascination certaine sur de grands écrivains des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> s. qui, tout en utilisant sa force attractive l'ont popularisé. Citons, parmi les plus connus, Balzac (le personnage de Vautrin dans les *Illusions perdues* en 1837 et dans *Splendeurs et misères courtesanes* en 1839), V. Hugo (*Les Misérables* en 1862), E. Zola (*L'Assommoir* en 1877), J. Rictus (*Le cœur populaire* en 1914), H. Barbusse (*Le Feu, journal d'une escouade* en 1916), Céline (*Voyage au bout de la nuit* en 1932, *Mort à crédit* en 1936), J. Genet (*Querelle de Brest* en 1947), Auguste Le Breton (*Du rififi chez les hommes* en 1953), Léo Malet (Nestor Burma dans les *Nouveaux mystères de Paris* de 1954 à 1959), A. Simonin (*Touchez pas au grisbi !* en 1953), R. Queneau (*Exercices de style* en 1947 et *Zazie dans le métro* en 1959), A. Boudard (*Le Corbillard de Jules* en 1970, *L'Argot sans peine* en 1970), F. Dard (la série des *San Antonio* de 1950 à 2000), etc. Sans oublier les chansonniers et chanteurs d'Aristide Bruant (*Nini Peau d'chien*) à Renaud (*Laisse béton*) en passant par P. Perret (*Les Jolies colonies de vacances, Tonton Cristobal*).

•Qu'A. Bruant dès 1901 soit l'auteur d'un *Dictionnaire de l'argot au XX<sup>e</sup> s.* et que P. Perret publie en 1982 le *Petit Perret illustré par l'exemple*, reflète bien la même tendance : faire connaître largement un langage désormais perçu comme

une « jactance gouailleuse » et un mode d'expression libéré, créatif et ludique, bien éloigné du réflexe de survie qui l'avait engendré pour une classe marginalisée. Ainsi s'explique l'éclosion de nombreux dictionnaires consacrés à la « langue verte », formule attestée dès 1852 par référence à une langue secrète (ici celle du *tapis vert*) généralement de caractère cru.

- La Première Guerre mondiale (1914-1918) joue un rôle indéniable dans le brassage des différents parlers, notamment dans l'univers désespéré des tranchées où les termes populaires et les argots se répandent : une *bafouille*, le *casse-pipe*, *Panam*, *pépère*, la *picrate*, se *ratatiner* en sont par exemple issus, de même que des mots déjà nés au contact de la langue arabe lors des guerres colonialistes d'Afrique du Nord, *bézef*, *kif-kif*, *barda*, *clebs*, *fissa*, *gourbi*, *guitoune*, etc. Ainsi, en 1919, Gaston Esnault publie *Le Poilu tel qu'il se parle*, et en 1965, paraît chez Larousse son *Dictionnaire historique des argots français*, un ouvrage qui fera autorité.

- Cependant, en 1980, lorsque J. Cellard et A. Rey publient un ouvrage sur ces divers usages qui se sont insérés dans la langue, il leur paraît opportun de l'appeler *Dictionnaire du français non conventionnel*. On relativise alors la notion d'argot, exacerbée par le courant romantique à des fins presque mythiques, pour la limiter à un regard posé par la société sur des mots populaires procédant de l'exclusion sociale. J.-P. Colin et J.-P. Mével font le point en fin de siècle dans un nouveau *Dictionnaire de l'argot* (1990) chez Larousse pendant que Pierre Merle évoque le « Blues de l'argot » : les pratiques langagières fondées sur des repères à la fois plus libres et moins marqués font en effet fondre en partie la notion d'argot au profit de l'emploi expressif d'usages populaires dans une langue au multiples variantes de registre.

### ***Une langue perméable aux parlers des cités et de la cité***

- Popularisé à travers la chanson, les radios locales et le cinéma, s'est répandu un parler au départ restreint aux cités de banlieue, marque d'identité traduisant une marginalisation et une forme de révolte. Fondé en grande partie sur le verlan, qui consiste à prononcer les mots à *l'envers* (*versl'en*) et donc en inversant les syllabes, le parler des cités prend aussi une dimension ludique dont tire parti la presse et que l'on retrouve dans le jeu verbal de tous, jeunes et moins jeunes. Quelques mots s'installent rapidement dans les dictionnaires généraux comme *ripou*, *meuf*, *beur* (verlan abrégé du mot *arabe*), *beurette*, *keuf*, et perdent leur vocation première de jargon restreint à un groupe social. La *sicmu*, *oim*, *relou*, à *donf*, *blempro*, font presque figure de nouvelles unités lexicales amusantes.

- Le français *branché*, *chébran*..., relève aussi d'une forme de jeu avec la langue apparu dans les années 1980 et répandu à travers les médias, les milieux de la communication et la conversation. Quelques formules, le plus souvent orales, sont

déjà datées comme « au niveau du vécu », « quelque part », « ça m'interpelle ». « C'est délire », « galère », « (le) top », « le pied », « il y a un lézard », autant d'expressions qui se succèdent et qui, tout en se démodant vite, participent d'une expression collective à vocation imagée et affective.

- Sans remettre en cause les fondements de la langue, ces manières de parler renouvellent et réactivent à leur façon certains mécanismes linguistiques, comme la dérivation impropre consistant à changer de catégorie grammaticale un mot, en créant par exemple ponctuellement des adverbes à partir d'adjectif (voter *utile*, roulez *français*) et des adjectifs à partir de substantifs (être très *province*, être très *café*, etc.).

- S'inscrivant également dans l'utilisation du langage à des fins sociales, se rapprochant de ce qui correspond à la « langue de bois » destinée à ne pas dénoter précisément la réalité mais à la masquer, le « politiquement correct » (calque de la formule américaine « politically correct ») s'installe dans quelques domaines sans pour autant rejoindre les excès constatés outre-Atlantique. Ainsi, être sourd, aveugle, handicapé, peut se traduire en termes édulcorés et « politiquement corrects » en *malentendant, non-voyant, de mobilité réduite*. Si le « prisonnier » peut de manière amusante, par calque avec une formule américaine, devenir un « invité du système carcéral », la peur du ridicule et peut-être le souvenir de la pièce de Molière dénonçant les « précieuses ridicules » ne semblent pas pouvoir faire passer la périphrase dans l'usage...

- En définitive, toutes ces variations de registres étant largement diffusées et analysées par les médias, tout le monde en a pour le moins la connaissance passive. Forte est donc la tentation de les utiliser efficacement dans une situation qui s'y prête, soit à titre ludique, soit de manière expressive, en jouant éventuellement de l'effet de contraste par rapport au registre de langue attendu. Il suffit d'observer le discours politique et les « petites phrases » ou slogans (« Touche pas à mon pote ») pour être convaincu que, loin d'être cantonnés à un groupe social, ces différents parlers étoffent le français dans une langue aux variantes de moins en moins cloisonnées.

### ***L'orthographe en débat renouvelé***

- Le 19 juin 1990 était remis officiellement par le Conseil supérieur de la langue française, créé par Michel Rocard lorsqu'il était Premier ministre, un rapport sur des « aménagements » destinées « à éliminer un certain nombre d'anomalies et d'absurdités » de l'orthographe française.

- Le rapport de la commission chargée de ce travail, commission dirigée par Bernard Quemada, vice-président du Conseil supérieur de la langue française et directeur du *Trésor de la langue française* (1971-1994 ;16 volumes), est alors successivement approuvé par le Premier ministre et par l'Académie française.



Mais le débat lancé par la presse est passionné, et bien que, le 6 décembre 1990, le rapport soit publié au *Journal officiel* sous le titre *Les rectifications de l'orthographe*, aucune note ministérielle ne sera diffusée dans le *Bulletin officiel de l'Éducation Nationale*.

- Ces rectifications, « modérées dans leur teneur et dans leur étendue » comme il est avancé dans l'introduction du rapport, portaient sur cinq points et moins de 800 mots, dont bon nombre de mots peu usités. Elles concernaient le trait d'union (*autoécole* au lieu de *auto-école*), le pluriel des mots composés (des *abat-jours* au lieu des *abat-jour*), l'accent circonflexe (*abime* au lieu d'*abîme* il *connait* au lieu d'il *connaît*, etc.), le participe passé des verbes pronominaux (l'accord du participe passé *laissé* rendu invariable : *je les ai laissé partir*), et quelques anomalies à rectifier (*évènement* au lieu de l'orthographe traditionnelle *événement*, éloignée de la prononciation). L'ensemble des linguistes était favorable à ces rectifications, qui sont au reste appliquées dans une cinquantaine de revues et quelques ouvrages comme celui consacré à la *Nouvelle histoire de la langue française*. Cependant, n'ayant pas bénéficié d'une diffusion par voie officielle dans l'Éducation Nationale, il faut bien avouer que ces rectifications qui laissaient la liberté de garder l'orthographe traditionnelle ne passent encore que trop lentement dans la langue française écrite.

- Il semblerait, d'après diverses enquêtes scientifiques, qu'en matière d'orthographe, l'orthographe des Français n'ait guère changé en un siècle : il n'y aurait ni recul, ni amélioration sensible. Le succès rencontré par les championnats annuels d'orthographe organisés depuis 1985 à l'initiative de la revue *Lire*, montre cependant à l'évidence l'attachement des Français aux problèmes posés par les graphies de la langue écrite.

---

- Françoise Gadet (Université de Paris X) considère que la caractéristique essentielle du français du XX<sup>e</sup> siècle réside dans la modification de nos attitudes envers la langue française telle que nous la vivons. La distance marquée entre l'oral et l'écrit tend en effet à être beaucoup moins forte qu'au siècle précédent et notamment dans le domaine du lexique, avec de nombreux intermédiaires possibles entre les pratiques de l'oral spontané et celles de l'écrit travaillé. Nous la rejoindrons en considérant qu'au sein d'une même langue, riche de nombreuses variations, l'usage contemporain tend à jouer de toutes les richesses de la palette en fonction des situations rencontrées.

- En vérité, la langue française du XX<sup>e</sup> siècle, loin d'être appauvrie, n'a peut-être jamais été aussi riche.

Jean Pruvost,  
Université de Cergy-Pontoise.

## BIBLIOGRAPHIE SUCCINCTE

### BIBLIOGRAPHIE SUCCINCTE

- Olivier Bertrand, *Histoire du vocabulaire français*, Éditions du Temps, 2008.
- Cerquiglini, Bernard, *La naissance du français*, Presses universitaires de France, Collection *Que sais-je ?*, 1991, n° 2576.
- Chaurand, Jacques (dir.), *Nouvelle histoire de la langue française*, Éditions du Seuil, 1998.
- Marchello-Nizia, Christiane, Picoche, Jacqueline, *Histoire de la langue française*, Nathan Université, 1991.
- Perret, Michèle, *Introduction à l'histoire de la langue française*, SEDES, Collection Campus, 1998.
- Pruvost, Jean, *Les dictionnaires et les nouvelles technologies*, PUF, 2000. Prix Logos, Prix international de linguistique.
- Pruvost, Jean, *Les dictionnaires de langue française*, PUF, Coll. Que sais-je ? 1322, Paris, 2000.
- Pruvost, Jean, *Les dictionnaires français, outils d'une langue et d'une culture*, Ophrys, Collection *l'Essentiel*, Prix de l'Académie française, 2006. Prix de l'Académie française.
- Pruvost, Jean, *Le vin*, Collection *Champion Les Mots*, à paraître en mai 2010. Histoire d'un mot à travers notre patrimoine lexicographique du XVIe au XXIe s.
- Quemada, Bernard (Dir.), *Les Préfaces du Dictionnaire de l'Académie française, 1694-1992*, Champion, Collection Lexica, 1997.
- Rey Alain, Gilles Siouffi, Frédéric Duval, *Mille ans de langue française*, Perrin, 2007.